



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
—
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 30 septembre 2008

Au Conseil général
de la commune de

1358 Valeyres-sous-Rances

**ADHESION AU GROUPEMENT FORESTIER DU TRIAGE DU SUCHET,
AUX ASSOCIATIONS EQUIFOR ET BOISCOM
Préavis no 23/08 de la Municipalité de Valeyres-sous-Rances au Conseil général**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commune fait encore partie, à ce jour, du Triage du Bel-Coster constitué de l'Etat de Vaud, des communes de Montcherand, Orbe, Sergey, Rances et Valeyres-sous-Rances.

En août 2006, l'Etat de Vaud nous informe que suite aux nouvelles mesures DEFI qui l'obligent à faire des économies, la nouvelle rémunération des gardes forestiers subira une forte baisse de subventions. Ce qui impliquait, pour notre commune, une hausse de participation au coût du garde forestier de plus de 30 %.

Suite à cette annonce, les membres du Bel-Coster avec l'appui de M. Pascal Croisier, inspecteur forestier, se sont réunis pour étudier une proposition afin de baisser ce coût.

Au vu de ces événements, Monsieur Alexandre Allenspach, garde-forestier, a décidé de quitter son poste.

Dans un premier temps, le Bel-Coster, toujours avec l'appui de l'inspecteur-forestier, a approché le Triage de Champvent-Vuiteboeuf, qui se trouvait dans la même situation que nous, afin de discuter la possibilité d'un regroupement des deux triages.

Malgré plusieurs séances de discussions et propositions, le Triage de Champvent-Vuiteboeuf a préféré prendre son temps pour étudier d'autres solutions. Ne pouvant attendre plus longtemps la décision de Champvent-Vuiteboeuf, le Triage du Bel-Coster a décidé, à l'unanimité, d'approcher le triage voisin du haut, soit le Triage du Suchet.

Les communes de Ballaigues, L'Abergement, Les Clées et Lignerolle, membres du Triage du Suchet, ont accepté immédiatement cette proposition de regroupement.

Même si les choses ne se sont pas faites aisément et après divers courriers et rencontres avec le Service de la Faune, Forêts et Nature, notre regroupement a enfin été accepté par l'Etat de Vaud.

C'est donc un dossier âprement défendu et des statuts bien élaborés que nous vous proposons d'accepter ce soir.

Adhésion à l'Association Equifor.

Il semble judicieux à votre Municipalité d'adhérer à cette association, ce qui permettra à notre commune de disposer d'une équipe de professionnels disponibles en permanence, connaissant les conditions locales de travail et pouvant travailler de manière indépendante.

Adhésion à l'Association BoisCom.

Cette société a pour but de commercialiser le bois des communes membres, ainsi que la gestion de projets communs. De cette façon, la commercialisation du bois de notre patrimoine forestier est gérée en tout temps par des professionnels, ce qui nous assure un suivi financier du commerce du bois.

De plus, l'adhésion à ces deux associations engagerait financièrement notre commune que dans la mesure des fonds qu'elle a elle-même investit (art. 33 Statuts BoisCom et Equifor).

II. Conclusion

Sur la base des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général

- vu le préavis no 23/08 concernant l'adhésion au groupement forestier du Triage du Suchet aux associations Boiscom et Equifor;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE :

- d'autoriser la Municipalité à adopter les statuts du groupement forestier du Triage du Suchet et d'en devenir membre fondateur;
- d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association Boiscom;
- d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association Equifor.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le syndic

La secrétaire

J-P. Widmer

F. Turin

Municipale responsable du dossier : Mme Sylvie Troyon – tél. 078/805.49.74